

**PREMIUMSICAV**  
**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 mars 2003**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de PREMIUM SICAV pour la période allant du 1 janvier au 31 mars 2003, qui font apparaître un actif net égal à 955.742 dinars pour un capital social de 913.219 dinars et une valeur liquidative égale à 84,080 dinars par action.

Nos contrôles ont été effectués conformément à la norme internationale d'audit n°910 relative aux missions d'examen limité et consistent principalement à :

- vérifier la concordance des données dégagées par les états financiers trimestriels avec les livres comptables,
- prendre connaissance des méthodes et principes comptables ayant servi à établir ces états financiers,
- effectuer un examen analytique des résultats et des données financières présentés au 31 mars 2003,
- obtenir de la Direction, les informations jugées nécessaires en de telles circonstances.

Conformément aux objectifs de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre tous les contrôles qu'implique une mission de certification. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur l'image fidèle que donnent les états financiers trimestriels.

Suite à nos travaux de contrôle, nous vous signalons :

- 1) Le capital social est arrêté au 31 mars 2003 à 913.219 dinars contre 730.735 dinars, au 31 décembre 2002. Il a enregistré une augmentation égale à 182.484 dinars, mais reste inférieur au minimum légal de un million de dinars (1.000.000 D) stipulé par l'article 3 du code des OPCVM.
- 2) La Société PREMIUM SICAV détient une participation de 207.356 dinars dans la Société MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV, ce qui représente 21,70% de son actif net dépassant le seuil des 5% prévus par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Sur la base des diligences accomplies et sous réserve des remarques ci-dessus mentionnées, nous vous informons que nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de PREMIUM SICAV au 31 mars 2003.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Néjiba CHOUK

**BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2003**  
**(Unité : en D.T.)**

	NOTE	DU 01/01/03 AU 31/03/03	DU 01/01/02 AU 31/03/02	DU 22/06/01 AU 31/12/02
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	3-1	<b>580 183</b>	<b>892 075</b>	<b>737 577</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		377 582	841 724	633 930
b - Obligations et valeurs assimilées		202 601	50 351	103 647
c - Autres valeurs		0	0	0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	3-3	<b>372 036</b>	<b>50 335</b>	<b>31 413</b>
a - Placements monétaires		0	48 285	0
b - Disponibilités		372 036	2 050	31 413
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>805</b>	<b>3 327</b>	<b>1 210</b>
a - Dividendes et intérêts à recevoir		805	3 327	1 210
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>3 312</b>	<b>7 061</b>	<b>5 357</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>956 336</b>	<b>952 798</b>	<b>775 557</b>
<b><u>PASSIF EXIGIBLE</u></b>				
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>		<b>431</b>	<b>2 755</b>	<b>2 283</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>		<b>163</b>	<b>229</b>	<b>147</b>
<b>TOTAL PASSIF EXIGIBLE</b>		<b>594</b>	<b>2 984</b>	<b>2 430</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>955 742</b>	<b>949 814</b>	<b>773 127</b>
<b>CP 1 - Capital</b>		<b>913 219</b>	<b>344 950</b>	<b>730 735</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>42 523</b>	<b>4 864</b>	<b>42 392</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		42 393	0	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		130	4 864	42 392
<b>ACTIF NET</b>		<b>955 742</b>	<b>949 814</b>	<b>773 127</b>
<b>TOTAL PASSIF EXIGIBLE + ACTIF NET</b>		<b>956 336</b>	<b>952 798</b>	<b>775 557</b>

**ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2003**

(Unité : en D.T.)

	NOTE	DU 01/01/03 AU 31/03/03	DU 01/01/02 AU 31/03/02	DU 22/06/01 AU 31/12/02
<b>PR 1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES</b>	3-2	<b>9 867</b>	<b>412</b>	<b>37 442</b>
a Dividendes		7 741	0	31 187
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 126	412	3 864
c Revenus des autres valeurs		0	0	2 391
<b>PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	3-4	<b>16</b>	<b>1 292</b>	<b>10 091</b>
a Revenus des bons du Trésor		0	627	3 172
b Revenus des billets du Trésorerie		0	264	3 492
c Revenus des certificats de dépôt		0	0	0
d Intérêts sur comptes courants		16	401	3 426
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>9 883</b>	<b>1 704</b>	<b>47 533</b>
<b>CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>		<b>-6 434</b>	<b>-1 738</b>	<b>-7 555</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 449</b>	<b>-34</b>	<b>39 978</b>
<b>CH 2 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-3 702</b>	<b>-885</b>	<b>-6 220</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-253</b>	<b>-919</b>	<b>33 757</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>384</b>	<b>2 519</b>	<b>8 635</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>		<b>131</b>	<b>1 600</b>	<b>42 393</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-384</b>	<b>-2 519</b>	<b>-8 635</b>
<b>RESULTAT NON DISTRIBUABLE</b>		<b>-29 090</b>	<b>8 923</b>	<b>-109 077</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		29 211	15 551	-82 924
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées/ces. titres		-57 128	-5 100	-21 863
Frais de négociation		-1 173	-1 528	-4 291
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-29 343</b>	<b>8 004</b>	<b>-75 320</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2003**

(Unité : en D.T.)

	NOTE	DU 01/01/03 AU 31/03/03	DU 01/01/02 AU 31/03/02	DU 22/06/01 AU 31/12/02
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>-29 343</b>	<b>8 004</b>	<b>-75 321</b>
a - Résultat d'exploitation		-253	-919	33 757
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		29 211	15 551	-82 924
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		-57 128	-5 100	-21 863
d - Frais de négociation de titres		-1 173	-1 528	-4 291
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>		<b>211 957</b>	<b>425 173</b>	<b>848 448</b>
<b>a - Souscriptions</b>		<b>335 065</b>	<b>440 618</b>	<b>2 049 808</b>
- Capital		401 000	435 400	2 147 500
- Régularisation des sommes non distribuables		-85 725	1 658	-147 606
- Régularisation des sommes distribuables		19 790	3 560	49 914
- Droits d'entrée		0	0	0
<b>b - Rachats</b>		<b>-123 108</b>	<b>-15 445</b>	<b>-1 201 360</b>
- Capital		-143 800	-13 100	-1 268 000
- Régularisation des sommes non distribuables		27 702	-1 304	107 919
- Régularisation des sommes distribuables		-7 010	-1 041	-41 279
- Droits de sortie		0	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>182 614</b>	<b>433 177</b>	<b>773 128</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>				
a - Début de période		773 127	516 637	0
a - Fin de période		955 742	949 814	773 128
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</b>				
a - Début de période		8 795	5 200	0
a - Fin de période		11 367	9 423	8 795
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>84,080</b>	<b>100,797</b>	<b>87,905</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>		<b>-4,35%</b>	<b>0,80%</b>	<b>-12,09%</b>

**NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS  
ARRETES AU 31 MARS 2003**

**NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

PREMIUM SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n°88-92 du 2 août 1988 telle que modifiée par la loi n°92-113 du 23 novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

La société a obtenu :

- l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000,
- le visa du prospectus d'émission par le C.M.F. le 26 octobre 2000 sous le n°01.426.

Elle a été définitivement constituée le 22 juin 2001 et a entamé son activité le 21 novembre 2001.

La gestion du portefeuille-titres de la SICAV est assuré par la Compagnie Gestion et Finance «C.G.F.» contre une rémunération annuelle égale à 0,6% de l'actif net moyen de PREMIUM SICAV, réglée trimestriellement à terme échu.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie «B.I.A.T.» a été désignée dépositaire des titres et fonds de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la B.I.A.T. perçoit, au titre de l'exercice 2003, une rémunération forfaitaire égale à 4.500 dinars H.T.

**NOTE n°2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de PREMIUM SICAV sont établis en référence aux dispositions de l'arrêté du ministère des finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables sectorielles relatives aux O.P.C.V.M.

Ces états financiers trimestriels comprennent les documents suivants :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ces états trimestriels sont les suivants :

**2.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat, les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

**2.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote.

La différence, par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente, constitue une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 décembre 2002.

Les actions I.C.F., A.T.B. et A.T.L. sont respectivement évaluées à leurs cours boursiers du 26, 27 et 30 décembre 2002 pour ce qui concerne le portefeuille actions.

**2.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués en date d'entrée à leur valeur de marché à la date du 31 décembre 2002 ou à défaut, à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons du Trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (valeur nominale – intérêts précomptés non échus).

#### 2.4. CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

##### 3.1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille titres est arrêté au 31 mars 2003 à 580.183 dinars, détaillé comme suit :

(en dinars)				
DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COÛT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/03/2003	% DE L'ACTIF NET
<b>ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES</b>				
Actions admises à la cote :				
AIR LIQUIDE	138	24.187	27.587	2,89
B.T.E.I. ADP	1.000	20.400	20.205	2,11
C.I.L.	1.000	19.397	14.000	1,46
ELECTRO-STAR	5.000	30.788	23.176	2,43
I.C.F.	370	17.316	11.900	1,25
SITEX	98	1.565	1.000	0,10
SOTETEL	1.350	61.189	44.434	4,65
SOTUMAG	1.168	16.138	11.096	1,16
SPDIT	94	2.055	1.188	0,12
STEQ	3.000	34.532	15.640	1,64
		227.567	170.226	17,81
<b>TITRES D'OPCVM</b>				
ACTIONS MILLENIUM SICAV	1.917	203.721	207.356	21,70
		431.288	377.582	39,51
<b>TOTAL ACTIONS VALEURS</b>				
<b>OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>				
E.O. C.I.L. 2002/2	500	50.000	51.619	5,40
E.O. S.E.P.C.M. 2002	500	50.000	50.461	5,28
E.O. SOTUVER 2002	500	50.000	50.351	5,27
E.O. T.L. 2002/2	500	50.000	50.170	5,25
		200.000	202.601	21,20
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>		631.288	580.183	60,71

**3.2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Au 31 mars 2003, les revenus du portefeuille titres ont été arrêtés à 9.867 dinars, détaillés comme suit :

	Du 01/01/03 Au 31/03/03	Du 01/01/02 Au 31/03/02
- Dividendes	7.741 D	0
- Revenus des obligations potentiels	<1.046>D	351 D
- Revenus des obligations échus	<u>3.172 D</u>	<u>61 D</u>
	9.867 D	412 D

**3.3. PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :**

Cette rubrique est arrêtée au 31 mars 2003 à 372.036 dinars, correspondant au solde bancaire au 31 mars 2003, soit 38,93% de l'actif net.

**3.4. REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :**

Ce poste est arrêté au 31 mars 2003 à 16 dinars, évoluant comme suit :

	Du 01/01/03 Au 31/03/03	Du 01/01/02 Au 31/03/02
- Revenus des bons du Trésor potentiels	0	627 D
- Revenus des billets de trésorerie échus	0	264 D
- Revenus des comptes de dépôt	<u>16 D</u>	<u>401 D</u>
	16 D	1.292 D

**3.5. CAPITAL SOCIAL :**

Les mouvements sur le capital de PREMIUM SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2002 :

- Montant	: 879.500 D
- Nombre de titres	: 8.795
- Nombre d'actionnaires	: 40

Souscriptions réalisées au cours de la période :

- Montant	: 401.000 D
- Nombre de titres	: 4.010
- Nombre d'actionnaires nouveaux	: 0

Rachats effectués au cours de la période :

- Montant	: 143.800 D
- Nombre de titres rachetés	: 1.438
- Nombre d'actionnaires sortants	: 3

Capital au 31 mars 2003 :

- Montant	: 1.136.700 D
- Nombre de titres	: 11.367
- Nombre d'actionnaires	: 37